

féré que le comité levât la séance plus tôt et fit rapport de l'état de la question pour se réunir demain. Alors les observations que j'ai à faire auraient été faites à une heure raisonnable, non pas à deux heures et vingt minutes du matin.

Justement, monsieur le président, je ne vois aucune raison qui explique cette hâte inconvenante. Nous sommes ici depuis bien des mois.

**M. Dickey:** Où étiez-vous?

**M. Ellis:** Et le Gouvernement n'a absolument aucune raison de forcer les membres de l'opposition à siéger ici à cette heure de la nuit.

**M. Crestohl:** Qu'est-ce que cela a à voir avec le débat qui se déroule? Nous ne débattons pas l'heure à laquelle nous devrions siéger. Nous examinons les crédits du ministre.

**M. Ellis:** Je comprends la susceptibilité de l'honorable député à ce propos. Je rappelle aux députés, surtout au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui a fait des commentaires au sujet des observations que je formulais, que si j'ai des remarques à faire sur ce poste des crédits du ministre, je les ferai, quelle que soit l'heure où je voudrai les terminer. Je n'avais jamais pensé que le moment viendrait où je recevrais des applaudissements des banquettes ministérielles.

**Une voix:** Dix heures.

**M. Ellis:** Si les députés siégeant de l'autre côté veulent manifester leur impatience, je puis prendre mon temps. Les députés reconnaîtront que j'ai parlé très rapidement afin de dire dans le moins de temps possible ce que j'ai à dire. Nul ne peut prétendre que j'ai prolongé le débat outre mesure en parlant lentement de propos délibéré.

**M. Dickey:** Vous n'êtes pas ici depuis une semaine.

**M. Ellis:** Je ne répondrai pas au député, car s'il veut vérifier les présences des membres de son parti, il se rendra compte de la situation sur ce point.

**M. Dickey:** Nous étions ici.

**M. Ellis:** J'ai déjà signalé que la Société Radio-Canada essayait presque constamment, —et tout naturellement,—les attaques des propriétaires de stations privées. En somme, c'est leur affaire. Ils cherchent à étendre leur champ d'activité pour pénétrer dans le domaine lucratif de la réclame radiophonique. Je ne crois pas qu'il y ait une pénurie de demandes de stations privées de radio et ce n'est nullement une question de capitaux de spéculation. On peut comprendre pour-

[M. Ellis.]

quoi les propriétaires de postes privés cherchent à saboter Radio-Canada, car ils surveillent leurs propres intérêts.

La Société Radio-Canada accomplit un travail approprié, mais elle n'est pas en mesure de se défendre. Il faut se rappeler que cette société a été établie avec l'appui général de tous les partis à la Chambre des communes. Il incombe aux députés de signaler le bon travail de cet organisme. Ceux qui l'attaquent devraient se montrer plus pratiques. Le directeur des propriétaires de postes privés a dit que l'opinion publique exigeait le recours à certaines mesures, mais ces gens ont intentionnellement cherché à faire admettre qu'il y a quelque chose de répréhensible au sujet de la Société Radio-Canada, qu'il faut l'abhorrer, que c'est un monopole.

Nous savons qu'il y a un monopole aux États-Unis, quoiqu'il y existe plusieurs réseaux privés. On dit que la Société coûte de l'argent au contribuable, tandis que les sociétés privées pourraient produire des émissions sans frais. Nous sommes tous des contribuables et des consommateurs, et quiconque achète un pain de savon aide à défrayer les romans-fleuve radiophoniques, et cela n'exclut point ceux qui ne possèdent pas d'appareil de radio ou de télévision. Il est absurde de penser qu'une émission ne se paie pas d'une façon ou d'une autre. Elle se paie; il ne peut en être autrement.

Un réseau d'État permet à la population d'exercer un certain droit de regard et de répondre à ses désirs. A mon avis, le Gouvernement ne s'est pas montré équitable envers la Société Radio-Canada. Le député de Rosetown-Biggart a signalé qu'à un moment donné certains règlements étaient en vigueur, mais qu'ils n'existent plus. Il n'y a pas de doute que les stations privées veulent établir leurs propres réseaux. A ce propos, le rapport Massey déclare à la page 335:

Nous avons aussi reçu de certains exploitants de postes privés, ainsi que de la *British Columbia Association of Broadcasters*, une demande en vue de la suppression des restrictions à la constitution de réseaux privés, demande que l'association nationale, la *Canadian Association of Broadcasters*, n'a pas soumise formellement. A l'heure actuelle, les postes privés peuvent, en vertu d'autorisations spéciales, constituer des réseaux locaux, et quelques-uns ont la permission de s'affilier à des réseaux américains; mais on n'a pas abandonné le principe général selon lequel les postes privés ne peuvent fonctionner que sur le plan régional et à titre de débouchés pour les émissions nationales.

Puis on ajoute:

La radiodiffusion par des réseaux privés aurait, à notre avis, d'une façon générale, le même effet que l'institution d'un organisme de réglementation distinct. Elle détruirait le régime national.

Quand on préconise un organisme de réglementation distinct, on prône la destruction du régime national.